

*Initiatives ministérielles*

J'ai écouté la première intervention qui a été faite ce matin à ce sujet. J'ai trouvé étonnant que l'orateur qui a ouvert le débat au nom du gouvernement conservateur mentionne que la Commission des plaintes du public contre la GRC allait être fusionnée avec le Comité externe d'examen de la GRC, et que cette décision se justifiait du fait qu'elle permettrait d'économiser environ 1 million de dollars et d'éliminer les doublons ainsi que sept années-personnes.

J'aimerais seulement faire remarquer que la Commission des plaintes du public est quasiment le seul organisme auquel peuvent s'adresser les Canadiens qui ont à se plaindre de la police fédérale, la GRC, en étant sûrs que leurs plaintes seront étudiées avec impartialité.

Supprimer cet organisme ou l'affaiblir en le privant de ressources humaines et financières est garantir que le public ne pourra plus déposer de plaintes auprès d'un organisme efficace capable de leur donner suite.

J'aimerais faire remarquer que la GRC est probablement l'un des meilleurs corps de police au monde; il peut cependant arriver qu'elle enfreigne la loi, que ses agents fassent des erreurs ou se conduisent de telle manière qu'ils ne peuvent plus demeurer au sein de la GRC. Il ne fait aucun doute que, dans un gros organisme de ce genre, il y aura toujours des gens qui, pour une raison ou pour une autre, ne devraient pas être là.

Dans un organisme qui peut avoir recours à la force contre le public comme le fait la GRC, que ce soit directement ou par intimidation ou autrement encore, il y a déjà eu des exemples d'injustice terrible, et c'est, je crois, la Commission des plaintes du public contre la GRC qui a vraiment donné au public l'assurance que ses plaintes seraient traitées avec diligence et efficacité.

Fusionner la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC, qui lui étudie les griefs des agents de la GRC et autres plaintes contre leur employeur, est un conflit d'intérêts. Cette décision détruit non seulement l'efficacité de la commission mais crée également une situation de paralysie totale, du fait de l'élimination de ses ressources financières et humaines.

Je voudrais citer un cas en exemple, bien qu'il existe de nombreux cas au Canada que pourraient citer l'opposition et le public pour s'opposer à la fusion de ces services et à la réduction de leurs ressources ainsi que pour revendiquer au contraire leur accroissement.

La Commission des plaintes du public contre la GRC a été créée le 30 septembre 1988. Cette nuit-là, à Gibsons, Colombie-Britannique, un jeune homme ivre s'était endormi dans un bar. Appelés sur les lieux pour faire partir l'individu, les agents de la GRC l'ont mis en cellule. Cette mesure paraît étonnante puisqu'il n'y avait pas eu de lutte et que l'individu n'avait créé aucune difficulté; il s'était tout simplement endormi. Les agents l'ont jeté dans une cellule où se trouvaient déjà d'autres détenus.

Une altercation s'est produite dans la cellule et, dans le courant de la soirée, le caporal du détachement a retiré le détenu de la cellule. Une altercation s'est produite, et il appert que l'individu a été blessé assez gravement.

L'individu a été remis dans la cellule, mais au cours de la nuit, les autres détenus ont appelé à l'aide et ont demandé qu'on prodigue des soins médicaux à cet individu. Les agents n'en ont pas tenu compte et, au matin, les autres détenus ont été libérés, aucune accusation n'ayant été portée. Ils disparaissent dans la nature.

L'individu a été retenu plus longtemps que les autres en détention parce qu'on avait constaté qu'il n'avait toujours pas payé une contravention pour stationnement. Son frère s'étant présenté un peu plus tard pour payer le montant de la contravention à Sechelt, le détenu est jeté à la rue, sans autre explication.

Il ne pouvait pas marcher en raison de la gravité de ses blessures. Un chauffeur de taxi l'a ramassé et l'a conduit à l'hôpital situé à une trentaine de kilomètres de là. À l'hôpital, l'examen révèle qu'il a le visage enfoncé, quelques côtes brisées et la rate éclatée. On le transporte par hélicoptère jusqu'à North Vancouver où il reçoit des soins et se remet de ses blessures.

Ses parents formulent immédiatement une plainte auprès de la division locale de la GRC, mais cette plainte n'est pas traitée de façon appropriée, selon eux. Ils tentent donc d'obtenir satisfaction par d'autres moyens et, pendant un an, entreprennent diverses démarches auprès